

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEL-2022- 14

DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 15
- votants 17
- absents 2

Du mercredi 16 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux le 16 mars, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Ajout d'un tarif municipal pour la vente de gibier du Parc de la Bannie et modification dans les tarifs de la reproduction de documents au Pôle Culturel

Etaient présents : André NOIROT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 mars 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 mars 2022

Procurations : Elie PERRIOT à Christian TROISGROS, Delphine ANDRÉ à Marie-France MERCIER

Etaient absents excusés : Elie PERRIOT, Delphine ANDRÉ

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération n°DEL-2021-70 du 07 décembre 2021 portant approbation des tarifs municipaux au titre de l'année 2022,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'ajouter un tarif dans l'onglet « Vente de gibier du Parc de la Bannie » et de modifier les tarifs dans l'onglet « Tarifs reproduction de documents au Pôle Culturel »,

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, indique à l'assemblée que la Commune souhaite compléter les caractéristiques dans deux catégories de tarif, à savoir :

- Dans l'onglet « Vente de gibier du Parc de la Bannie » : ajouter un tarif concernant les bêtes de réforme. La vente de gibier vivant réformé se fera via un transport non frigorifique et cédé en fonction du prix du marché en cours au moment de la vente.

- Dans l'onglet « Tarif reproduction de documents au Pôle Culturel » : ajouter le mot « Impression ». Les tarifs seront modifiés comme suit :

- Copies et impressions en noir et blanc A4 = 0.20 €
- Copies et impressions en noir et blanc A3 = 0.40 €
- Copies et impressions en couleur A4 = 0.40 €
- Copies et impressions en couleur A3 = 0.60 €

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver ces deux modifications dans les tarifs municipaux au titre de l'année 2022.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les deux modifications susvisées dans les tarifs municipaux au titre de l'année 2022.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 mars 2022



Monsieur André NOIROT